

RECETTE AGRICOLE

Conservation des œufs

Nous lisons dans la *Gazette des Campagnes* de Paris :

Les œufs doivent être ramassés tous les jours, quel que soit l'endroit où on les trouve, de peur de perte ou d'accident et par rang d'âge. On doit toujours donner pour couvrir la préférence aux plus récents, bien qu'ils se conservent bons trois semaines; si l'on en a plus qu'il n'en faut, on peut les vendre à de bons prix. Quant aux œufs ordinaires, on doit les vendre seulement lorsqu'ils sont chers, et lorsqu'ils sont à bas prix on peut les conserver de la manière suivante: si vous en avez beaucoup, ayez une cuve de contenance de 100 pintes que vous placerez dans un endroit frais. Mettez-y 20 pintes de chaux vive, une livre de sel commun et 4 onces de crème de tartre; ajoutez-y 75 pintes d'eau froide et agitez en tournant pendant quelque temps de manière à bien mêler ces ingrédients. Laissez ensuite reposer jusqu'au lendemain matin et brassez encore bien le tout ensemble. La densité du mélange doit être telle qu'un œuf puisse surnager. On prend alors un autre vase de capacité convenable pour y mettre les œufs qu'on veut conserver. On les range de manière à ce qu'ils soient serrés l'un contre l'autre, avec le petit bout en bas. On continue tous les jours après qu'on a commencé, car plus les œufs sont frais mieux cela vaut. On ajoute ensuite autant de liqueur préparée qu'il en faut pour couvrir les œufs. On continue jour par jour jusqu'à ce que le vase soit plein à trois doigts près, et l'on achève de le remplir avec la liqueur. Dans peu de jours il se forme à la surface une croûte comme une sorte de glace, qui empêche parfaitement l'accès de l'air. Par ce moyen les œufs peuvent se conserver aussi longtemps qu'on le désire, et pour tous les besoins de la cuisine ils sont aussi bons que des œufs frais dont on peut à peine les distinguer. On peut avoir plus de profit à tenir des poules ponduses, qu'à faire couvrir et à élever, car elles demandent beaucoup moins de soin et d'attention. On doit alors avoir de préférence les variétés qui ne couvent pas. Il faut cependant tenir quelques couveuses pour avoir des poulettes précoces qui donneront des œufs frais pour les déjeuners pendant les mois d'hiver.

ANNONCES.

AUX

ABONNES RETARDATAIRES

Ceux qui désirent payer leur abonnement à la *Gazette des Campagnes* et qui ne pourraient s'adresser directement à l'Éditeur, à Ste. Anne, pourront le payer en s'adressant à MM. les Agents ordinaires des localités, ainsi que chez les principaux libraires suivants: MM. Rolland et fils, à Montréal; MM. Garant & Trudel, à Québec; M. A. Kérouack, à St.-Hyacinthe.



CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

LES Commissaires nommés pour la construction du Chemin de Fer Intercolonial donnent avis public que les Plans et Profils ainsi que le Devis et Conditions du Contrat pour les Sections Nos. 5, 6 et 7 seront exhibés à QUEBEC depuis le 12 Mars courant jusqu'au 5 Avril prochain.

A. WALSH,
ED. B. CHANDLER,
C. J. BRYDGES,
WM. F. COFFIN:

Bureau du Chemin de Fer Intercolonial,
Ottawa, 9 Mars 1869.



BUREAU DES COMMISSAIRES DU CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

OTTAWA, 3 Mars 1869.

LES Commissaires donnent avis qu'en conséquence de l'interruption du service des mailles par tout le pays, causée par les dernières tempêtes, les Plans pour les trois autres sections à donner ne seront prêts à être exhibés que le 12 Mars courant et les "Soumissions" seront reçues jusqu'à 7 heures P. M., LUNDI, le 5 AVRIL 1869.

A. WALSH,
ED. B. CHANDLER,
C. J. BRYDGES,
WM. F. COFFIN.

11 mars 1869. Commissaires.

LISTE DES LETTRES NON RECLAMEES AU BUREAU DE POSTE DE STE. ANNE DE LA POCATIÈRE

Anctil, Augustin	Anctil, Edouard
Baily, Marianne	Beaulieu, Jérémie
Boucher, Pantaléon	Bossé, Louis
Boucher, Samuel	Blanchet, Régis
Bossé, Felix	Bouchard, Charles
Bérubé, Daniel	Beaulieu, Urbain
Beaulieu, Delphine	Bourgeois, L.
Caron, Ambroise	Courcy, Louis
Dubé, Théophile	Dubé, Clarice
Dubé, Jos., fils d'Isaïe	
Gagné, Pierre (2)	Granger, H.
Goulet, E.	Gagnon, Pierre
Gaudreau, Odile	Hudon, Victor
Lévêque, François	Lessard, M.
Lefebvre, Johny (2)	Martin, Précile
Martin, Adolphe	Miville, Frédéric
Michaud, J. B.	Ouellet, Frs.
Ouellet, Pierre	Ouellet, Sophie
Ouellet, Charles	Ouellet, J. B.
Ouellet, Joseph	Pelletier, J. B.
Pelletier, Pierre	Paré, F. X.
Pineau, Ovide	Pelletier, J. B.
Pelletier, Xavier	Pelletier, Emérence
Roy, Adolphe	Rouleau, Charles
St.-Pierre, Hyacinthe	Simard, Clarice
Simard, Abel	

25. mars 1869. J. DIONNE, M. P.

TRAITÉ

DE CALCUL MENTAL à l'usage des écoles canadiennes

PAR

F. E. JUNEAU, Inspecteur d'écoles.

Ce petit ouvrage qui est appelé à rendre l'enseignement de l'Arithmétique facile, en développant l'intelligence des chiffres aux jeunes enfants, est offert en vente chez la plupart des libraires du Bas-Canada, au prix de sept *chelins* et demi la douzaine ou à dix-huit sous par exemplaire. On peut aussi se le procurer chez le soussigné en gros et en détail.

Toutes les bonnes écoles ont déjà adopté cet excellent ouvrage, il peut être mis entre les mains de tous les enfants aussitôt qu'ils commencent à lire couramment. Cet ouvrage est indispensable pour apprendre à bien compter, aussi, le Conseil de l'Instruction Publique s'est-il empressé de l'approuver pour les écoles élémentaires et modèles.

FIRMIN H. PROULX,
Imprimeur-Éditeur

GRAMMAIRE GOSSELIN

Une nouvelle édition de cette Grammaire, recommandée par le Conseil de l'Instruction publique, et en usage dans les différents séminaires et collèges de la Province de Québec, vient d'être imprimée à l'Atelier de la *Gazette des Campagnes*, et est actuellement en vente soit par 100 exemplaires ou à la douzaine.

S'adresser au soussigné, à Ste. Anne de la Pocatière, comté de Kamouraska.

F. H. PROULX.

STATIONS	MAILLE	
	Aller	Retour
Pointe-Lévi	9-30 AM	4-00 PM
Hadlow	9-40	3-50
Chaudière Junction	10-05	3-30
S. Jean Chrysostome	10-20	3-10
St. Henri	10-40	2-50
St. Charles	11-10	2-15
St. Michel	11-35	1-50
St. Valier	11-48	1-35
St. François	12-03	1-13
St. Pierre	12-20	1-00
St. Thomas	12-40	12-40
Cap St. Ignace	1-20	12-13
L'Anse à Giles	1-32	12-00
L'Islet	1-50	11-45 AM
	2-05	11-30
Trois-Saumons	2-15	11-15
St. Jean Port Joli	2-35	10-50
Elgin Road	2-47	10-37
St. Roch	3-00	10-20
St. Anne	3-30	9-50
Rivière-Ouelle	3-50	9-25
St. Denis	4-03	9-05
St. Paschal	4-25	8-45
St. Hélène	4-45	8-20
St. André		8-05
St. Alexandre	6-15	7-50
Lake Road	6-35	7-25
River du Loup	6-55	7-00

G. AMYOT, AVOCAT, tient son Bureau au No. 6, Rue St. Louis, Haute-Ville, Québec, (bâtisse des Franc-Maçons) et suit les Cours de Montmagny et de Beauce.